



Belgische Staat

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25001976

Déposé / Reçu le

26 DEC. 2024

au greffe du ^{Gref}tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0431 401 461**

Nom

(en entier) : **Association pour la Promotion des Arts et du Patrimoine**
(en abrégé) : **Prométhéa**

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission - nomination des administrateurs

Extrait procès-verbal de la Assemblée générale dd. 4/06/2024.

Composition du Conseil d'Administration

-Départs

- Thierry Damsten, à cet effet élisant domicile à rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles
- Jean-Sébastien Pirnay, à cet effet élisant domicile à rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles

- Propositions de nomination

- Barbara Pecheur (nouvelle Présidente de Bruocsella), à cet effet élisant domicile à rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles
- Pierre Donner (nouveau Président de Patwal), à cet effet élisant domicile à rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles
- Jean Laurent (nouveau Président de Sambria), à cet effet élisant domicile à rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles

- Renouvellements

- Thierry Bouckaert, à cet effet élisant domicile à rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles
- Jean-Claude Dherte, à cet effet élisant domicile à rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles
- Christophe Kevelaere, à cet effet élisant domicile à rue Bara 173-177, 1070 Bruxelles

Les membres de l'Assemblée générale valident la composition du Conseil d'Administration à l'unanimité.

- Procuration

Le soussigné:

Nadia Abbes

désigne comme mandataire spécial:

Susana Gonzalez Melon et Nicolas Loix faisant élection de domicile à Allen & Overy Shearman Sterling (Belgium) LLP, Avenue de Tervueren 268A, 1150 Bruxelles, chacune individuellement et avec pouvoir de substitution, de représenter la ASBL auprès du greffe du Tribunal de Commerce compétent, auprès d'un ou plusieurs guichets d'entreprise autorisés et l'administration TVA, aux fins d'entreprendre toutes les démarches, de faire toutes les déclarations, de signer et déposer tous les documents, afin de respecter les formalités de publication de toutes les résolutions prises par l'assemblée générale ou le conseil d'administration de la ASBL et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration.

Susana Gonzalez Melon- Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2025 - Annexes du Moniteur belge